

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 24 Janvier (24/01/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 janvier, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, **Adjoints,**

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHES, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY-MOTHES), M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par Mme STOCCO), Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme LASSALLE), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints,**

M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. NUNZI), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint,**

M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. Georges DESQUINES est nommé secrétaire de séance.

07- 24 janvier 2013

BUDGET SERVICE DE L'EAU : VOTE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR L'USINE D'EAU POTABLE

Rapporteur : Monsieur JEAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et L.2311-3,

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M49,



Vu la délibération en date du 5 avril 2012 approuvant le vote de l'Autorisation de Programme – Crédits de paiement

Considérant qu'il y a lieu de réviser le montant de cette autorisation de programme,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE de modifier l'Autorisation de Programme et les répartitions de Crédits de Paiements pour l'opération suivante :

❶ N°AP-2012- Usine eau potable :

Montant global de l'AP : 6 153 000 €
Montant global de l'AP révisé : 6 219 200 €

CP 2012 : 270 185 €
CP 2013 : 2 392 000 €
CP 2014 : 3 490 815 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Agence Adour Garonne : 2 231 008 €
Conseil Général : 355 597 €
TVA (à récupérer auprès du délégataire) : 1 019 200 €
Autofinancement / Emprunt : 2 613 395 €

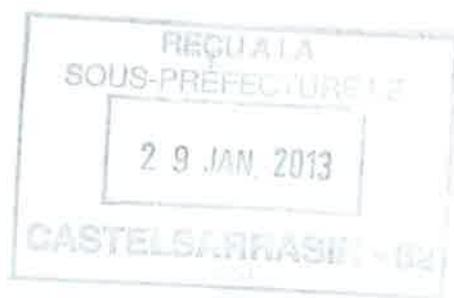
DIT

- que les Crédits de Paiements pour cette opération, non mandatés sur l'année N seront reportés automatiquement sur les Crédits de Paiements de l'année N + 1,
- que les crédits sont inscrits au budget service de l'eau.

Pour copie conforme

Moissac le 25 janvier 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :